

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LOIR-ET-CHER  
ROMORANTIN-LANTHENAY  
SERVICE ENTRACTE

## **DECISION**

Finances locales – décisions budgétaires

Objet : Tarif concernant la programmation culturelle du 1er semestre 2026

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décision énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs des spectacles à l'Entracte

### **DECIDE**

**Article 1** - La programmation culturelle, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2026, se compose de 6 spectacles.

**Article 2** - Ces spectacles seront organisés à l'Entracte aux dates, heures et tarifs suivants :

- Mercredi 25 février à 15h, 5 €, **La Grimm Académie**
- Mercredi 25 mars à 15h, 5 €, **La chatte métamorphosée en femme**
- Mercredi 15 avril à 10h et à 15h, 5 €, **Comptines en partage**
- Vendredi 24 avril à 18h30, 10 €, **Correspondance François Mitterrand – Anne Pingeot**
- Mercredi 6 mai à 15h, 5 €, **Le tour du monde en 80 jours**
- Mercredi 27 mai à 15h, 5 €, **Sorcière, pirate et crocodile**

**Article 3** - La Direction Générale des Services et le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay le 9 janvier 2026

  
Le Maire,  
  
Jeanny LORGEOUX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 12 JAN. 2026

Publié ou notifié le 12 JAN. 2026

Mise en ligne sur le site internet le 12 JAN. 2026